

Plan de cours

COURS : **Calcul différentiel**

PROGRAMME : 280.BU Cheminement DEC-BAC en génie aérospatial
 280.DU Cheminement DEC-BAC en avionique
 280.B0 Techniques de génie aérospatial
 280.C0 Techniques de maintenance d'aéronefs
 280.D0 Techniques d'avionique

DISCIPLINE : 201 Mathématiques

PONDÉRATION : *Théorie* : 3 *Pratique* : 2 *Étude personnelle* : 3

Professeur du cours	bureau	☒ poste	☒ courriel
Pascal Turbis	C184	2552	pascal.turbis@cegepmontpetit.ca

Période de disponibilité aux étudiant·e·s

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					
Autre					

Coordonnateurs du département	bureau	☒ poste	☒ courriel
Natasha Dufour	C184	2803	natasha.dufour@cegepmontpetit.ca

1 PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT·E

- Séquence de cours

Le cours NYA vise à initier les étudiant·e·s au calcul différentiel et à ses applications en sciences de la nature. Il est préalable au cours 201-NYB-05 (Calcul intégral) et il constitue un préalable universitaire pour des études en sciences de la nature. Aucun préalable n'est nécessaire pour suivre ce cours.

- Contexte d'étude

La découverte du calcul différentiel et intégral, à la fin du XVII^e siècle, est l'un des événements les plus importants de l'histoire des mathématiques. La gamme des variations que le calcul infinitésimal peut analyser est extrêmement riche et variée, autant en sciences de la nature qu'en sciences humaines. Pour peu que les facteurs déterminants d'une situation en évolution puissent être mis sous forme d'équations, le calcul différentiel et intégral permet de faire ressortir les lois auxquelles obéissent les variations des différents facteurs, pour une analyse plus complète du phénomène étudié.

Ce plan de cours doit être conservé par l'étudiant·e tout au long de ses études, car il sera utile au moment de l'activité d'intégration.

2 COMPÉTENCE(S) DU PORTRAIT DU DIPLÔMÉ

- Effectuer des calculs appliqués à l'aéronautique;
- Maîtriser les bases scientifiques et celles de la fonction de travail;
- Démontrer un esprit scientifique dans une problématique propre aux sciences de la nature.

3 COMPÉTENCE(S) MINISTÉRIELLE(S)

011Q Effectuer des calculs appliqués à l'aéronautique;

025S Modéliser et interpréter des résultats mathématiques appliqués à l'aérospatiale;

00UN Appliquer des méthodes de calcul différentiel à l'étude de fonctions et à la résolution de problèmes.

4 OBJECTIF TERMINAL DE COURS

À la fin du cours, l'étudiant·e sera en mesure d'appliquer des méthodes de calcul différentiel à l'étude de fonctions et à la résolution de problèmes.

5 ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Chaque semaine de cours comprend l'équivalent de :

- Trois (3) périodes de cours théoriques durant lesquelles le ou la professeur·e présente la matière;
- Deux (2) périodes de travaux pratiques durant lesquelles les étudiant·e·s travaillent, seul·e·s ou en équipes, les exercices suggérés par le ou la professeur·e, et lui posent des questions au besoin;
- Trois (3) périodes de travail personnel sur la matière du cours, en dehors des périodes de cours.

L'apprentissage des mathématiques ne se fait pas uniquement *de façon passive*, en écoutant et en regardant faire, mais surtout *de façon active* en réfléchissant et en travaillant soi-même. Le travail personnel de l'étudiant·e, en classe et en dehors des heures de cours, est indispensable à la réussite de ce cours.

Les étudiant·e·s sont fortement invité·e·s à se présenter au bureau de leur professeur·e durant ses heures de disponibilité, dès qu'ils ou elles éprouvent certaines difficultés ou pour simplement vérifier leur compréhension de la matière et améliorer la présentation de leurs solutions. Ils ou elles peuvent également obtenir réponses à leurs questions en se présentant au **Centre d'étude en mathématiques**.

Centre d'étude en mathématiques

Le centre d'étude est situé de chaque côté du couloir menant à la bibliothèque. La section du centre dédiée aux mathématiques se trouve du côté gauche, au local C123. Cette salle de travail, meublée de tables de travail et de tableaux blancs, est ouverte toute la journée et les élèves peuvent l'utiliser pour travailler, individuellement ou en équipe, sur leurs cours de mathématiques. Des professeurs y sont disponibles pour répondre aux questions à différentes périodes de la journée, selon un horaire qui est affiché à l'entrée de la salle. C'est une ressource importante dont il faut savoir profiter.

Méthode de travail scolaire

Voici une liste de comportements d'étude appropriés qui aident à déterminer, dans une très large mesure, si un-e étudiant-e a réussi à bien se préparer pour ses examens :

Lire ses notes avant un cours sur une matière nouvelle.

Assister à tous les cours théoriques et à toutes les séances d'exercices.

Être attentif en classe (i.e. faire de véritables efforts de compréhension pendant les cours.)

Savoir planifier son travail personnel, i.e. :

- prévoir des périodes de travail fréquentes, même courtes, pour éviter d'accumuler des retards ;
- vérifier et consolider sa compréhension dans les meilleurs délais après la classe pour être en mesure de bien comprendre au prochain cours d'une part, et pour identifier plus rapidement les difficultés d'autre part ;
- garder du temps pour une bonne révision les jours précédant l'examen.

Vérifier avec un-e autre étudiant-e sa compréhension de la théorie.

Prévoir du temps pour consulter le ou la professeur-e ou un-e étudiant-e (peut-être un membre de votre équipe de travail ?) en cas de difficulté sur la matière et ne pas hésiter à le faire quand il est improductif de continuer seul-e.

Développer une saine persistance devant les difficultés et essayer de résoudre soi-même les problèmes plutôt que de se contenter de comprendre comment font les autres.

Travailler à comprendre les principes généraux de la matière toutes les fois que cela est possible plutôt que de se contenter d'apprendre par cœur et de savoir appliquer une règle.

À l'inverse, se faire une règle de mémoriser ce qui doit l'être et accepter de travailler avec des postulats qui doivent être reconnus comme règles de départ.

6 PLANIFICATION DU COURS

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Objectif 1) Appliquer des méthodes de calcul différentiel à l'étude de fonctions polynomiales.
 Objectif 2) Appliquer des méthodes de calcul différentiel à l'étude de fonctions algébriques.
 Objectif 3) Appliquer des méthodes de calcul différentiel à l'étude de fonctions transcendantes.

Contenu du cours :

Cours	Contenu	Objectifs
1	Présentation du plan de cours et rappels (ensembles, manipulations algébriques, fonctions, factorisation)	Objectif 1 : Fonctions polynomiales
2	Limites et continuité (graphiquement)	
3	Limites et continuité (algébriquement)	
4	Taux de variation moyen, taux de variation instantané	
5	Dérivée et interprétation géométrique de la dérivée	
6	Règles de dérivation (somme, produit par une constante, produit, en chaîne)	
7	Règles de dérivation (suite)	
8	Dérivation implicite, dérivées d'ordre supérieur, croissance, décroissance, extremums relatifs	
9	Examen 1 – 15 % (matière des cours 1 à 7)	
10	Concavité, points d'inflexion, tracé de graphique	
11	Extremums absolus, optimisation	
12	Taux liés, différentielle, approximation linéaire	
13	Révision	
14	Examen 2 – 15 % (matière des cours 1 à 13, en particulier cours 8, 10, 11, 12)	
15	Rappels (domaine, fonctions algébriques) et limites	
16	Asymptotes et continuité	
17	Règles de dérivation (quotient, exposants fractionnaires)	
18	Croissance, décroissance, extremums relatifs, concavité, points d'inflexions	
19	Tracé de graphiques	
20	Taux liés, extremums absolus, optimisation, différentielle, approximation linéaire	
21	Révision	
22	Examen 3 - 35 % (matière des cours 1 à 21, en particulier cours 15 à 20)	Objectif 3 : Fonctions transcendantes
23	Rappels (fonctions exponentielles, logarithmiques, trigonométriques) et fonctions trigonométriques réciproques	
24	Limites et continuité	
25	Règles de dérivation	
26	Règles de dérivation (suite)	
27	Croissance, décroissance, extremums relatifs, concavité, points d'inflexions	
28	Tracé de graphiques, taux liés, extremums absolus, optimisation, différentielle, approximation linéaire	
29	Révision	
30	Examen final - 35 % (toute la matière du cours, en particulier cours 23 à 28)	

Cette planification pourrait être modifiée au besoin par l'enseignant-e et n'est donnée qu'à titre indicatif.

7 MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation et mode d'évaluation	Objectif(s) d'apprentissage	Critères d'évaluation	Échéance * (date)	Pondération (%)
Examen 1 (2½ périodes)	Examen écrit individuel. Résoudre des problèmes du même type que ceux étudiés.	1 (partiellement)	Voir les critères énumérés au point 12 : Autres règles départementales, à la section 4.3.4 Exigences.	Semaine 5	15 %
Examen 2 (2½ périodes)	Examen écrit individuel. Résoudre des problèmes du même type que ceux étudiés.	1		Semaine 7	15 %
Examen 3 (2½ périodes)	Examen écrit individuel. Résoudre des problèmes du même type que ceux étudiés.	1 et 2	Si d'autres critères d'évaluation s'appliquent, ils seront présentés par écrit au moins une semaine avant l'évaluation sommative (article 5.1j de la PIEA).	Semaine 11	35 %
Examen final (3 périodes)	Examen récapitulatif écrit individuel qui constitue l'évaluation terminale de cours. Résoudre des problèmes du même type que ceux étudiés.	Tous		Dernière semaine	35 %
				TOTAL	100 %

*L'échéance est approximative et pourrait être modifiée par le ou la professeur-e. Le ou la professeur-e communique au moins une semaine à l'avance la date de chaque examen.

L'USAGE DE LA CALCULATRICE EST INTERDIT AUX ÉVALUATIONS.

Tout manquement à l'honnêteté intellectuelle, de même que toute tentative ou collaboration à une telle action entraînent la note «0» zéro pour l'examen, le travail ou l'activité d'évaluation en cause.

La plupart des questions d'examens sont à développement et exigent des solutions complètes. L'étudiant-e peut s'attendre à devoir répondre à des problèmes d'application, à des questions théoriques (définitions, propriétés, lois, théorèmes, démonstrations) et à des questions de compréhension ou de synthèse.

La plupart des examens contiennent une partie théorique, pour un total d'environ 10 % de la pondération du cours.

À moins de consigne contraire, toutes les solutions doivent être détaillées. Les étapes essentielles doivent apparaître sur papier, et dans l'ordre approprié. Même lorsque la réponse finale est exacte, l'étudiant-e pourrait perdre des points s'il ou elle manque des étapes importantes de la démarche exigée.

Les solutions présentées doivent faire preuve de clarté et de rigueur. L'étudiant-e sera pénalisé-e pour une présentation désordonnée, incohérente ou imprécise d'une solution.

Le symbolisme mathématique doit être utilisé adéquatement en tout temps. Les expressions mathématiques qui définissent les concepts ont un sens propre et sont importantes. Une utilisation non pertinente ou inexacte d'un symbole ou d'une notation sera pénalisée.

Le ou la professeur-e ramènera les copies d'examens corrigées en classe et fera un retour sur l'examen. À la fin de cette période, les copies d'examens retourneront au professeur-e qui les conservera. L'étudiant-e peut toujours consulter sa copie d'examen pendant les périodes de disponibilité de son professeur-e.

8 MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

- Notes de cours trouées, sur Léa, à imprimer avant le début du cours
- Manuel numérique, sur Léa, à consulter en ligne ou à télécharger
- Téléphone intelligent, tablette ou ordinateur (facultatif) pourront servir en classe

9 BIBLIOGRAPHIE

- STEWART, James, *Calcul différentiel*. Montréal : Modulo, 2013, 457 p.
- AMYOTTE, Luc et Josée HAMEL, *Calcul différentiel*. 2e édition. Saint-Laurent : ERPI, 2014, 605 p.
- CHARRON, Gilles et Pierre PARENT. *Calcul différentiel*. 8^e édition. Montréal. Chenelière, 2014, 528 p.
- ANTON, Howard, BIVENS, Irl et Stephen DAVIS. *Calcul différentiel*, John Wiley and Sons Canada Ltd, 2007. 404 p.
- BÉLANGER, Marco, Margot DE SERRES et Josée BÉRUBÉ. *Calcul différentiel*. Montréal : Modulo, 2011, 448 p.
- STEWART, James. *Calcul différentiel*. Montréal : Modulo, 2013, 457 p.
- SOO TAN. *Calcul différentiel, édition révisée*. Édition Reynald Goulet inc., 2007, 468 p.
- BRADLEY, Gerard et Karl SMITH. *Calcul différentiel*. Montréal : ERPI, 2001, 280 p.

10 CONDITIONS DE RÉUSSITE AU COURS

1. Note de passage

La note de passage du cours (PIEA, article 5.1m) est de 60 %.

2. Présence aux évaluations sommatives

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA 5.2.5.1).

3. Remise des travaux

Les travaux exigés par un-e professeur-e doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés. Les pénalités entraînées par les retards sont établies selon les règles départementales (PIEA, article 5.2.5.2).

En cas de retard, les **pénalités départementales** sont :

Pour les travaux de plus de 5 % : pour chaque journée de retard dans la remise d'un travail, il y a une pénalité de 25 % de la note maximale de ce travail. Pour les travaux de 5 % et moins : les retards ne sont pas acceptés. Un retard entraîne la note de 0.

4. Présentation matérielle des travaux

L'étudiant-e doit respecter les « *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* » adoptées par le Cégep. Ces normes sont disponibles à l'adresse suivante : <http://rms.h.cegepmontpetit.ca/normes-de-presentation-materielle-des-travaux-ecrits-du-cegep/>.

Les **pénalités départementales** concernant le non-respect des normes de présentation matérielle des travaux (PIEA, article 5.3.2) sont :

Pour tous les travaux pour lesquels la contribution de l'étudiant ou de l'étudiante est complètement originale (travail manuscrit ou informatisé créé à partir de pages vierges), les normes applicables contenues dans le document « Normes de présentation matérielle des travaux écrits » du Cégep Édouard-Montpetit doivent être respectées. Pour tous les travaux pour lesquels la contribution de l'étudiant ou de l'étudiante est complètement originale (travail manuscrit ou informatisé créé à partir de pages vierges), si le barème d'évaluation n'accorde pas de points a priori pour le respect des normes de

présentation, le non-respect des normes sera pénalisé par le refus du travail ou par une déduction allant jusqu'à cinq pour cent (5 %) de la note maximale du travail. Pour tous les travaux pour lesquels la contribution de l'étudiant ou de l'étudiante est complètement originale (travail manuscrit ou informatisé créé à partir de pages vierges) et dont la pondération pour la note finale du cours est d'au moins dix pour cent (10%), un minimum de cinq pour cent (5 %) de la note maximale du travail est accordé au respect des normes de présentation. Pour tous les travaux pour lesquels la contribution de l'étudiant ou de l'étudiante est partiellement originale et manuscrite (questionnaire troué à compléter, par exemple), les normes de typographie contenues dans le document Normes de présentation matérielle des travaux écrits du Cégep Édouard-Montpetit ne s'appliquent pas. Le professeur ou la professeure doit s'assurer que le canevas du travail respecte les normes de présentation applicables.

5. Qualité de la langue française

L'évaluation de la qualité de la langue (PIEA, article 5.3.1) doit respecter les critères et les valeurs établis par le département.

Article 5.3.1 de la PIEA : « La maîtrise de la langue des étudiant·e·s est évaluée dans tous les cours où le français est la langue d'enseignement. » Au regard de l'importance d'une bonne maîtrise du français, nous vous invitons à consulter le site du Cégep Le français s'affiche (www.cegepmontpetit.ca/lefrancais-saffiche).

La **procédure départementale** d'évaluation de la qualité du français est :

La langue française est obligatoirement évaluée lors des examens, des devoirs et des travaux de session. La langue française est évaluée séparément du contenu disciplinaire ; sa pondération maximale sera de 10 % de la note totale. La pondération exacte sera indiquée sur le questionnaire de chaque évaluation. Cette pondération sera de 10 % des points alloués aux questions où l'usage de la langue française est attendu. La langue française sera toutefois évaluée pour l'ensemble de l'évaluation. La note attribuée sera déterminée en utilisant le ratio de l'Épreuve uniforme de langue, soit une faute par tranche de trente mots équivaut à la note de passage de 60 % lorsque les élèves ont accès à leurs outils de référence et un ratio différent (1faute par 25 mots équivaut à la note de passage) dans le cas contraire. Une faute d'orthographe d'usage qui se répète n'est calculée qu'une fois, dans la mesure du possible. Il n'y aura pas possibilité pour l'élève de corriger ses fautes afin de récupérer des points perdus. Un travail pourrait être refusé, ou son acceptation retardée, lorsque les fautes de français entravent trop la compréhension du texte. Les retards à remettre les travaux sont alors soumis aux pénalités prévues dans les politiques départementales. Un·e professeur·e, s'il ou elle le désire, peut aussi évaluer la langue française lors d'autres types d'évaluation (examen de laboratoire, rapport de laboratoire, test), selon la même méthode. La langue française est obligatoirement évaluée lors des présentations orales, selon la grille d'évaluation qualitative suivante (voir annexe). La pondération allouée à la langue française sera alors de 10% de la note totale.

11 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

À chaque semaine, l'étudiant·e aura des lectures à faire et des exercices pour se pratiquer.

L'étudiant·e doit s'assurer de ne pas prendre de retard sur l'échéancier distribué afin de bien suivre le cours.

Des séances d'exercices en équipe aux tableaux blancs auront lieu à chaque semaine. Il est fortement conseillé à l'étudiant·e de s'impliquer et de participer à ces séances.

Lorsqu'un·e étudiant·e s'absente d'un cours, il ou elle a la responsabilité de suivre la procédure suivante :

- S'informer, auprès d'un·e autre étudiant·e de la classe, des échéances et des documents remis par le ou la professeur·e lors du cours.
- S'informer, auprès d'un·e autre étudiant·e de la classe, de la matière vue en classe et des exercices à faire.
- Utiliser les notes de cours d'un·e autre étudiant·e de la classe afin de compléter ses propres notes de cours.
- Étudier la matière vue en classe et faire les exercices requis.
- Si nécessaire et suite aux démarches précédentes, rencontrer le ou la professeur·e pour obtenir des explications ou des informations supplémentaires.

12 RÈGLES DÉPARTEMENTALES

4.3 Modalités d'évaluation

4.3.1 Modes d'évaluation

Dans chacun des cours de mathématiques, les activités d'évaluation prennent l'une ou l'autre ou plusieurs des formes suivantes :

- a) Contrôles ou examens périodiques écrits ;
- b) Examen final de synthèse écrit ;
- c) Devoirs, tests, laboratoires ou travaux écrits à réaliser individuellement ou en équipe ;
- d) Exposés oraux filmés avec images et sons ;

Toute autre forme d'évaluation doit préalablement être approuvée par le Département.

4.3.2 Nombre d'activités d'évaluation sommative

Tout cours, sauf le cours 360-201-EM (Projet d'intégration), doit comporter au moins trois examens sommatifs (sans compter les examens de laboratoire).

4.3.3 Répartition des activités d'évaluation sommative d'un cours

Sauf pour le cours 360-201-EM (Projet d'intégration), la répartition des notes allouées à chacune des activités d'évaluation doit respecter les critères suivants :

- a) Aucun examen intra-semesteriel ne peut compter pour plus de 35% de la note finale ;
- b) Aucun examen final ne peut compter pour plus de 40% de la note finale ;
- c) L'évaluation terminale ne peut compter pour plus de 50% de la note finale ;
- d) La note cumulative allouée aux devoirs, travaux, tests et laboratoires ne peut excéder 35% dans les cours où un travail d'intégration est une exigence du plan-cadre de cours et ne peut excéder 25% dans les autres cours.
- e) L'examen de laboratoire est considéré comme un examen.

4.3.4 Exigences

Le Département a convenu des exigences suivantes relatives aux examens :

- a) L'étudiant·e peut s'attendre à devoir répondre à des problèmes d'application, des questions théoriques (définitions, propriétés, lois, énoncés de théorèmes, démonstrations), des questions de compréhension ou de synthèse, des questions calculatoires.
- b) L'étudiant·e devra démontrer son habileté à choisir lui-même et à utiliser correctement différentes méthodes vues au cours.
- c) Les solutions présentées doivent faire preuve de clarté et de rigueur. L'étudiant·e pourra être pénalisé·e pour une présentation désordonnée, incohérente ou imprécise d'une solution.
- d) Le symbolisme mathématique doit être utilisé adéquatement en tout temps. Une utilisation non pertinente ou inexacte d'un symbole ou d'une notation pourra entraîner une pénalité.
- e) À moins de consignes contraires, toutes les solutions doivent être détaillées. Les étapes essentielles doivent apparaître sur papier, et dans l'ordre approprié. Même lorsque la réponse finale est exacte, l'étudiant·e pourra perdre des points si des étapes importantes de la démarche exigée sont manquantes.
- f) Dans les problèmes à contexte concret, une réponse claire faisant référence au contexte du problème doit être énoncée.

4.3.5 Usage de la calculatrice aux examens

Chaque professeur·e prend une décision quant à l'autorisation ou non de modèles particuliers de calculatrices lors des évaluations en classe et l'indique à son plan de cours. Dans le cas où une calculatrice graphique ou programmable est autorisée, le Département de mathématiques reconnaît que, lors d'une évaluation, la possession de matériel non autorisé dans les mémoires de la calculatrice est un acte de plagiat.

4.3.6 Présentation des activités d'évaluation

Sur le questionnaire relatif à chacune des activités d'évaluation doivent apparaître les consignes relatives à l'activité d'évaluation ainsi que la pondération attribuée à chaque question et sous-question, sauf si la pondération donne de l'information sur la réponse.

4.3.11 Reprise d'examen

Au Département de mathématiques, il n'y a pas de reprise d'examen.

4.3.12 Conservation des évaluations pendant la session

En conformité avec les articles 4.2, 5.2.6, 6.2 et 6.2 (f) de la PIEA, un·e professeur·e peut conserver les copies corrigées des examens et des travaux en cours de session. Si le ou la professeur·e décide de conserver les copies corrigées d'un examen ou d'un travail, il ou elle doit faire un retour en classe sur la correction de l'examen ou du travail, permettre aux étudiant·e-s présent·e-s en classe de prendre connaissance de leur copie corrigée de l'examen ou du travail, permettre aux étudiant·e-s de venir consulter leur copie corrigée de l'examen ou du travail à son bureau, conserver les copies corrigées de l'examen ou du travail à son bureau jusqu'à l'échéance du processus de révision de notes s'appliquant à cette évaluation. Le plan de cours de l'enseignant·e doit spécifier si les copies des examens et travaux en cours de session seront conservées ou remises aux élèves.

13 POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant·e inscrit·e au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF), la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* (PPMÉTEHV), les *Conditions d'admission et cheminement scolaire*, la *Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : <http://www.cegepmontpetit.ca/ena/a-propos-de-l-ecole/reglements-et-politiques>. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

14 LE CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS – POUR LES ÉTUDIANT·E·S EN SITUATION DE HANDICAP

Les étudiant·e·s ayant un diagnostic d'un professionnel (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées. Pour plus d'information, veuillez consulter <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mes-ressources/soutien-aux-apprentissages/centre-de-services-adaptes/>.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par MIO à "Service, CSA" ou par courriel à servicesadaptés@cegepmontpetit.ca.

Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invité·e·s à communiquer avec votre professeur·e dès le début de la session afin de discuter avec lui ou elle des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.

15 ANNEXE

GRILLE D'ÉVALUATION DU FRANÇAIS ÉCRIT

<https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mon-parcours/mon-programme/regles-departementales>

*Ces grilles d'évaluation ont été créées avec la collaboration de M. Jean-Sébastien Ménard, enseignant de littérature.